

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 décembre 2019

Délibération n° 2019 – 10/12/2019 – 25

Projets internationaux

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 4 décembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 11 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les projets internationaux.**

Dijon, le 11 décembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Compte rendu de la commission de la pédagogie du 25 novembre 2019
Projets internationaux

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Projets internationaux - CP 25 novembre 2019 – CFVU 4 décembre 2019

A. POUR AVIS

Projet d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s)) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	CANADA	Université de Sherbrooke (UdeS)	ISAT	Béatrice Lay	Renouvellement de l'accord avec l'UdeS qui prévoit, dans son annexe, une coopération entre l'ISAT et la Faculté de Génie de l'UdS. Cette annexe prévoit une double diplomation en 3e année d'école d'ingénieur (niveau bac +5) pour les étudiants de l'ISAT : Diplôme d'ingénieur de l'ISAT + Maîtrise en Sciences Appliqués ou Maîtrise en Ingénierie de la Faculté de Génie de l'UdeS En échange, des étudiants de la Faculté de Génie de l'UdeS peuvent venir pour un séjour d'étude non diplômant d'un ou de deux semestres à l'ISAT.

Annexes financières

2	CHINE	Nanjing Tech University (NJTech)	Centre Condorcet (UFR Sciences et Techniques)	David FOFI	Annexe financière à l'accord de coopération portant sur l'organisation d'un double diplôme dans le domaine 'Computer Vision' entre les deux universités. L'uB reçoit la somme globale de 56910 € au titre de l'année 2019/20 pour des enseignements à effectuer à NJTech.
3	USA	Colgate University	UFR Langues & Communication	Valérie GACON	Annexe financière 2019/20 à la convention de coopération entre l'uB et Colgate University. Cette annexe financière détaille les différents services que l'uB offre à 12 étudiants de Colgate University, inscrits à l'uB au titre de l'année 2017/18, ainsi que la contrepartie en Euros que Colgate University doit verser à l'uB pour chacun de ces services. Le montant global est de 16 620 €.
4	JAPON	Josai University Educational Corporation	INSPE – IUP Diderot	Véronique PARISOT	Annexe financière à l'annexe 3 de l'accord de coopération pour l'organisation d'un short programme, à l'uB, à destination d'un groupe de min. 15 étudiants de niveau L de Josai.

B. ACCORDS ERASMUS+ POUR COMPTE-RENDU

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
5	DANEMARK	Via University College	IUT Dijon-Auxerre	Anna CARTIER	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (DUT) et enseignantes dans le domaine du génie civil et construction.
6	ITALIE	Università degli Studi di Messina	UFR Sciences & Techniques	Michel MEYER	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Licence+Master) et enseignantes dans le domaine de la Chimie.
7		Università Degli studi Di Padova	UFR Lettres & Philosophie	Jean-Claude GENS	Modification d'un accord Erasmus+ préalablement signé en 2014, prévoyant une augmentation des flux étudiants (2 mobilités par an, contre 1 auparavant) dans le domaine de la Philosophie.
8	POLOGNE	Uniwersytet Opolski	Institut Denis Diderot (INSPE)	Véronique PARISOT	Mise en place d'un nouvel accord ERASMUS+ pour des mobilités étudiantes en échange (Master) et enseignantes dans le domaine de la Management de la Culture.